



Une prime mensuelle de 120 € brut pour les IADE en janvier 2011 !

vendredi 14 janvier 2011

Le Décret 2011-46 du 11 janvier 2011 instaure l'attribution d'une prime spéciale mensuelle aux infirmier(e)s anesthésistes DE stagiaires ou titulaires - IADE - à compter du 1er janvier 2011.

L'arrêté du 11 janvier 2011 fixe le montant de cette prime mensuelle à 120 € brut.

Ces textes législatifs s'appliquent à tous les IADE stagiaires et titulaires de la fonction publique hospitalière, régis par le décret 88-1077 ou par le décret 2010-1139 qui a créé le nouveau corps d'infirmiers en soins généraux et spécialisés, troisième et quatrième grade.

Cgt chu Clermont Fd